

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017**

Délibération
n° 2017.10.547

**Avenant n° 3 au
contrat de prestations
intellectuelles relatif à
l'étude de
réorganisation du
réseau de transport
collectif urbain entre
GrandAngoulême et
la SPL GAMA**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Michel CARTERET

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.10.547**

BHNS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF A L'ETUDE DE REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN ENTRE GRANDANGOULEME ET LA SPL GAMA

Par délibération n°95 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à la réorganisation du réseau de transport collectif urbain et l'a confiée à la SPL GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

Par délibération n°172 du 25 juin 2015, un avenant n°1 au contrat de prestations intellectuelles a été approuvé afin de revoir les éléments de programme de cette étude pour tenir compte des adaptations du programme du projet de Bus à Haut niveau de service et en conséquence le montant de la prestation.

Par délibération n°377 du 15 décembre 2016, un second avenant a été adopté pour porter la durée du contrat de l'étude à 43 mois au lieu des 24 mois initialement prévus compte-tenu de l'avancement du projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cet avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Compte tenu de l'extension du périmètre de l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017 ainsi que du recalage méthodologique avec notamment la réalisation des études opérationnelles par l'exploitant du réseau de transport STGA, il convient de réaliser un avenant n°3 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA, prenant en compte les modifications suivantes :

Missions	Objet de l'avenant	Impact financier € TTC
Mission 1 : Analyse critique du réseau actuel et enquête Origines/Destinations sur l'ensemble des lignes du réseau actuel	Extension du périmètre d'étude pour intégrer les 22 nouvelles communes de GrandAngoulême depuis le 01/01/2017.	1 776 €
Mission 2 : définition de la structure physique du futur réseau (itinéraires, arrêts, points de correspondance...)	Extension du périmètre d'étude pour intégrer les 22 nouvelles communes de GrandAngoulême depuis le 01/01/2017.	3 552 €
Mission 3 : proposition de trois scénarios contrastés de niveau de service et de fréquentation, avec modélisation monomodale.	Extension du périmètre d'étude pour intégrer les 22 nouvelles communes de GrandAngoulême depuis le 01/01/2017. Suppression de l'étude de modélisation car cette dernière est programmée dans le cadre des études du BHNS.	- 44 130 €
Mission 4 : étude détaillée et évaluation du scénario retenu, mise au point du réseau restructuré.	Suppression de cette étude qui relève principalement d'éléments liés à l'exploitation et qui relèvent de la compétence technique de l'exploitant STGA.	-30 000€
Mission 5 : accompagnement dans l'organisation et la conduite de la concertation ;	Recalibrage du nombre de réunions de concertation du projet.	15 750 €
TOTAL		- 53 052 € TTC

Le montant total de l'avenant est de - 44 210 € HT soit - 53 052 € TTC.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA, prenant en compte les modifications des missions et du coût du contrat.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2017



AVENANT N°3

Contrat de Prestations intellectuelles

**Etude de la réorganisation du réseau de transport collectif urbain
de GrandAngoulême**

Table des matières

1	OBJET.....	3
2	CONTENU DE LA MISSION	3
2.1	Mission 1 : analyse critique du réseau actuel et enquête Origines/Destinations sur l'ensemble des lignes du réseau actuel	3
2.2	Mission 2 : définition de la structure physique du futur réseau (itinéraires, arrêts, points de correspondance...)	3
2.3	Mission 3 : proposition de deux scénarios contrastés de niveau de service et de fréquentation, avec modélisation monomodale.....	3
2.4	Mission 4 : étude détaillée et évaluation du scénario retenu, mise au point du réseau restructuré..	3
2.5	Mission 5 : accompagnement dans l'organisation et la conduite de la concertation ;	4
3	PROPOSITIONS FINANCIERES.....	4
4	DUREE DE LA MISSION	4

1 OBJET

Par délibération n°95 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude relative à la réorganisation du réseau de transport collectif urbain et l'a confiée à la SPL GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

Par délibération n°172 du 25 juin 2015, un avenant n°1 au contrat de prestations intellectuelles a été approuvé afin de revoir les éléments de programme de cette étude pour tenir compte des adaptations du programme du projet de Bus à Haut niveau de service et en conséquence le montant de la prestation.

Par délibération n° 2016.12.377 du 15 décembre 2016 un second avenant a été adopté pour porter la durée du contrat de l'étude à 43 mois au lieu des 24 mois initialement prévus compte-tenu de l'avancement du projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cet avenant n°2 n'avait pas d'incidence financière sur le montant de la prestation.

Compte tenu de l'extension du périmètre de l'agglomération depuis le 1er janvier 2017, ainsi que du recalage méthodologique avec notamment la réalisation des études opérationnelles par l'exploitant du réseau de transport STGA, il convient de réaliser un avenant n°3 au contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain entre GrandAngoulême et la SPL GAMA

2 CONTENU DE LA MISSION

Les modifications apportées sont les suivantes :

2.1 Mission 1 : analyse critique du réseau actuel et enquête Origines/Destinations sur l'ensemble des lignes du réseau actuel

Extension du périmètre d'étude pour intégrer les 22 nouvelles communes de GrandAngoulême depuis le 01/01/2017.

La modification consiste également à mettre à jour le diagnostic déjà réalisé en 2016.

Les réunions complémentaires sont indiquées en mission 5.

Reprise et rédaction du rapport de diagnostic : 1480 € HT

2.2 Mission 2 : définition de la structure physique du futur réseau (itinéraires, arrêts, points de correspondance...)

Extension du périmètre d'étude pour intégrer les 22 nouvelles communes de GrandAngoulême depuis le 01/01/2017.

Prise en compte de l'extension du périmètre dans le futur réseau avec le maintien de l'offre de transport non urbain

Mission complémentaire : 2960 € HT

2.3 Mission 3 : proposition de deux scénarios contrastés de niveau de service et de fréquentation, avec modélisation monomodale.

Extension du périmètre d'étude pour intégrer les 22 nouvelles communes de GrandAngoulême depuis le 01/01/2017. Suppression de l'étude de modélisation car cette dernière est programmée dans le cadre des études du BHNS.

Suppression de la mission de modélisation : - 48 400€ HT

Etude des scénarios sur un périmètre élargi (analyse complémentaires sur logiciel mobianalyst, modélisation sur logiciel des 2 scénarios retenus) : 11 625 €

Soit une moins-value de 36 775 € HT

2.4 Mission 4 : étude détaillée et évaluation du scénario retenu, mise au

point du réseau restructuré.

Suppression de cette étude qui relève principalement d'éléments liés à l'exploitation et qui relèvent de la compétence technique de l'exploitant STGA.

Moins-value : -25 000 € HT

2.5 Mission 5 : accompagnement dans l'organisation et la conduite de la concertation ;

Recalibrage du nombre de réunions de concertation du projet.

Réunion avec les communautés de communes (préparation, réunions techniques et restitution, réunion, et CR) (4u)

Réunion par bassin de vie (6u)

Par ailleurs, 2 séminaires supplémentaires avaient eu lieu dans le cadre du diagnostic de 2016.

Soit un coût complémentaire global de 13 125 € HT

3 PROPOSITIONS FINANCIERES

Décomposition du prix forfaitaire par mission

Décomposition	Montant HT	Montant TTC
Mission 1	1 480 €	1 776 €
Mission 2	2 960 €	3 552 €
Mission 3	-36 775 €	-44 130 €
Mission 4	-25 000 €	-30 000€
Mission 5	13 125 €	15 750 €
TOTAL	- 44 210 €	- 53 052 €

Montant total avenant: - 44 210 € HT soit - 53 052 € TTC

4 DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission reste inchangée par rapport à l'avenant 2 (durée 43 mois avec déclenchement des missions par OS).